



CMD 24-M22
File/Dossier # 02.05
e-Doc 7276666 (WORD)
e-Doc 7276675 (PDF)

Update from CNSC Staff

Mise à jour du personnel de la CCSN

Mississauga Metals and Alloys Inc.

Mississauga Metals and Alloys Inc.

Update on Mississauga Metals & Alloys Inc.

Mise à jour sur Mississauga Metals & Alloys Inc.

Signed on / Signé le
2024-05-06

Sigouin, Luc
C=CA, O=GC, OU=CNSC-
CCSN, CN="Sigouin, Luc"

2024.05.06
14:19:58
-04'00'

Luc Sigouin

Director General, Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation
Directeur général de la direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires

MISE À JOUR POUR LA COMMISSION À L'ÉGARD DE MISSISSAUGA METALS & ALLOYS INC.

ENJEU OU OBJET

Dans son compte rendu de décision [1] concernant l'examen par la Commission de l'ordre du fonctionnaire désigné [2] donné à l'encontre de Mississauga Metals & Alloys Inc. (MM&A), de 1420561 Ontario Inc. et de Richter Advisory Group Inc./Richter Groupe Conseil Inc., la Commission a demandé au personnel de la CCSN de : « *faire le point sur cette affaire, y compris au moyen d'un plan d'action et d'un échéancier pour la caractérisation des substances nucléaires, lors de la réunion publique de la Commission de mars 2024, dans le cadre du rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada* périodique, et à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles » (paragraphe 11).

Le personnel de la CCSN fournit la présente mise à jour écrite qui résume les mesures prises ou prévues dans ce dossier.

CONTEXTE

MM&A a déclaré faillite le 20 août 2021¹ et son permis de déchets de substances nucléaires est venu à échéance le 28 février 2022. Depuis 2021, le personnel de la CCSN a présenté des mises à jour annuelles à la Commission dans le cadre du Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada [4].

Le personnel de la CCSN continue de faire appel à un fournisseur de services de sécurité pour assurer une présence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur le site afin de veiller à ce que les substances nucléaires demeurent en sécurité [5]. Le personnel de la CCSN continue d'inspecter périodiquement le site, avec la plus récente inspection effectuée au début de mai 2024, pour confirmer que les niveaux de rayonnement à l'extérieur des remorques demeurent aux concentrations de fond et que les substances sont entreposées en toute sûreté.

Le 21 mars 2023, un fonctionnaire désigné a donné un ordre [2] obligeant MM&A, 1420561 Ontario Inc. et Richter Advisory Group Inc./Richter Groupe Conseil Inc. à prendre les mesures suivantes :

- prendre des mesures pour protéger les lieux contre tout accès non autorisé
- faire en sorte qu'une personne autorisée par la CCSN prenne en charge la possession et l'entreposage des substances nucléaires se trouvant sur les lieux, d'une manière qui assure la sûreté et la sécurité de ces substances nucléaires
- faire en sorte qu'une personne titulaire d'un permis délivré par la CCSN :
 - vérifie les quantités et la forme physique de toutes les substances nucléaires se trouvant sur les lieux

¹ Le contexte détaillé de la faillite de MM&A se trouve dans le CMD 21-M49 [3].

- fournisse un rapport écrit de la vérification de l'inventaire physique à la satisfaction du fonctionnaire désigné
- demander à une personne autorisée par la CCSN de fournir un plan écrit, y compris un calendrier, pour l'enlèvement sûr et sécuritaire des substances nucléaires se trouvant sur les lieux, sous réserve de toute autre loi fédérale, provinciale ou municipale, à la satisfaction du fonctionnaire désigné
- faire en sorte qu'une personne autorisée par la CCSN termine l'enlèvement des substances nucléaires se trouvant sur les lieux à la satisfaction du fonctionnaire désigné

Le 1^{er} novembre 2023, la Commission a publié son compte rendu de décision énonçant les résultats de son examen et sa décision de révoquer l'ordre du fonctionnaire désigné datée du 21 mars 2023 [2]. Les détails des aspects qui ont été examinés et de la décision sont disponibles à la référence 1, mais à des fins de contexte, voici le paragraphe 10 (c'est nous qui soulignons) :

10. Par cette décision, la Commission demande au personnel de la CCSN d'assurer la liaison avec les entités municipales et provinciales visées, ainsi qu'avec MM&A et 1420561 Ontario Inc., afin de trouver une solution qui permet d'assurer la sûreté et la sécurité du site de MM&A et des substances nucléaires qui s'y trouvent. La Commission demande au personnel de la CCSN de procéder, dans les plus brefs délais, à la caractérisation des substances nucléaires présentes sur le site de MM&A, y compris leurs quantités et formes physiques. En vertu du paragraphe 24(6) de la LSRN, la Commission demande également au personnel de la CCSN d'accéder à la garantie financière existante et de l'utiliser, dans la mesure du possible, aux fins de cette caractérisation et de tout travail futur.

DISCUSSION

Le personnel de la CCSN a examiné attentivement les directives de la Commission et s'affaire à déterminer la stratégie la plus efficace pour y donner suite. Le personnel de la CCSN demeure en contact avec les représentants de la municipalité de Brantford et communiquons régulièrement les résultats des inspections et d'autres renseignements aux fonctionnaires du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario. Le personnel de la CCSN continue également de faire appel à un conseiller juridique externe spécialisé dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* pour obtenir des conseils sur les questions liées à la faillite.

Le personnel de la CCSN a eu accès au montant total (200 000 \$) de la garantie financière de MM&A après sa déclaration de faillite. Le montant de la garantie financière est utilisé pour couvrir les frais d'un fournisseur de services de sécurité sur le site de MM&A.

Compte tenu de l'étendue et de la complexité associées à la caractérisation des déchets, la CCSN n'a pas la capacité d'entreprendre l'activité elle-même. La CCSN cherche donc à obtenir les services d'un entrepreneur qualifié pour effectuer la caractérisation. Conformément aux règles établies pour l'approvisionnement en biens et en services par les

ministères fédéraux, un processus concurrentiel a été lancé et une demande de propositions est en cours de préparation. La caractérisation des déchets et l'établissement de l'inventaire complet fourniront les renseignements nécessaires à la planification d'une stratégie pour l'évacuation éventuelle des substances nucléaires du site.

Le personnel de la CCSN présentera une mise à jour à la Commission lorsque des progrès seront réalisés dans ce dossier et que de plus amples renseignements seront disponibles.

CONCLUSION

Le personnel de la CCSN prend les mesures nécessaires pour établir une stratégie qui lui permettra de donner suite aux directives données dans le compte rendu de décision de la Commission. Entre-temps, le personnel de la CCSN continue de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les substances nucléaires sur le site de MM&A sont entreposées en toute sécurité. Le personnel de la CCSN présentera une mise à jour à la Commission lorsque des progrès seront réalisés dans ce dossier et que de nouveaux renseignements seront disponibles, ainsi que dans le cadre du Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada.

Préparé par : Lester Posada, agent de projet, DITN

Examiné par : Andrew McAllister, directeur, DITN

Examiné par : Catherine Howlett, avocate générale, Services juridiques

Examiné par : Benoit St-Jean, directeur général, DFA

Examiné par : Luc Sigouin, directeur général, DRCIN

Approuvé par : Karen Owen-Whitred, première vice-présidente par intérim, DGRO

Date : 6 mai 2024

RÉFÉRENCES

- [1] [Compte rendu de décision à l'égard de Mississauga Metals & Alloys Inc.](#), de 1420561 Ontario Inc. et de Richter Advisory Group Inc./Richter Groupe Conseil Inc. - Examen de l'ordre du fonctionnaire désigné daté du 21 mars 2023.
- [2] [Ordre d'un fonctionnaire désigné en vertu de l'alinéa 37\(2\)f\) et du paragraphe 35\(2\) de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#) donné à Mississauga Metals & Alloys Inc., à 1420561 Ontario Inc. et à Richter Advisory Group Inc./Richter Groupe Conseil Inc., 21 mars 2023.
- [3] [CMD 21-M49 Rapport initial d'événement - Faillite de Mississauga Metals and Alloys](#), 5 octobre 2021 (anglais seulement).
- [4] [Rapport de surveillance réglementaire sur l'utilisation des substances nucléaires au Canada](#)
- [5] [Procès-verbal de la réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire \(CCSN\)](#) tenue du 1^{er} au 3 novembre 2022.